

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française aéronautique**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Michel OZOUX
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **1 800 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 800 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 340 800 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

28 OCT. 2014

Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE AERONAUTIQUE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le 28 OCT 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2107272040

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement des pratiques - NI	680 000 €	100 000 €	75 000 €	605 000 €
Action 1	680 000 €	100 000 €	75 000 €	605 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	680 000 €	100 000 €	75 000 €	605 000 €
Développement des pratiques - BIA	150 000 €	35 000 €	13 000 €	137 000 €
Action 1	150 000 €	35 000 €	13 000 €	137 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	35 000 €	13 000 €	137 000 €
Rang de la France aux compétitions de références	584 000 €	311 000 €	281 600 €	302 400 €
Action 1	125 000 €	40 000 €	40 000 €	85 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	125 000 €	40 000 €	40 000 €	85 000 €
Action 2	450 000 €	263 000 €	235 000 €	215 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	19 000 €	19 000 €	17 437 €	1 563 €
Aides personnalisées (AP)	38 000 €	38 000 €	38 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	190 000 €	56 000 €	39 563 €	150 437 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	203 000 €	150 000 €	140 000 €	63 000 €
Action 3	9 000 €	8 000 €	6 600 €	2 400 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	6 000 €	5 000 €	4 300 €	1 700 €
Accompagnement sanitaire préventif	3 000 €	3 000 €	2 300 €	700 €
SMR HN	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Action 3	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
SMR Espoirs	3 000 €	3 000 €	2 400 €	600 €
Action 3	3 000 €	3 000 €	2 400 €	600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 000 €	3 000 €	2 400 €	600 €
Structuration fédérale	5 000 €	2 500 €	0 €	5 000 €
Action 4	5 000 €	2 500 €	0 €	5 000 €
Formations fédérales	5 000 €	2 500 €	0 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €
Action 1	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €
TOTAL	1 428 800 €	458 300 €	378 800 €	1 050 000 €

38 000 €

340 800 €

17 437 €

323 363 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

